

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 8 mars 2023, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
 Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
 Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
 Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
 Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
 Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
 Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
 Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : monsieur Guillaume Camille
Appuyée par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023

2023-03-027

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2023

Sur une proposition de : madame Normande Hébert
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 8 février 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 Correspondance

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1 Ministère des Transports

5.2 MRC La Haute-Yamaska :

5.2.1 La MRC de la Haute – Yamaska invite les jeunes à venir apprendre en s’amusant avec la trousse éducative Bien jeter, c’est bien joué! ;

5.2.2 Annonce que monsieur Yanik Landreville n’est plus à l’emploi de la MRC de la Haute – Yamaska au poste de géomaticien;

5.2.3 La grande récolte de paysages yamaskois – Récolte de photographies et concours photo;

5.2.4 Projet de règlement modifiant le règlement général numéro G-100;

5.3 MAMH

5.4 Ministère de l’Environnement – Redevances pour l’élimination de matières résiduelles pour l’année 2022;

5.5 Bureau de la députée de Brome Missisquoi – Lettre ouverte – Tout le monde a un rôle à jouer pour changer cette culture toxique;

5.6 Fondation du Centre Hospitalier de Granby – Activité de financement;

5.7 UMQ – Indication positive sur le report de la date d’échéance de la TECQ 2019-2023;

6.1 Inscription au Congrès de l’UMQ 2023;

2023-03-028

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L’UMQ 2023

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden est membre de l’UMQ;

ATTENDU QUE le conseil municipal du village de Warden tient à être représenté à cet événement;

ATTENDU QUE le congrès de l’UMQ se tiendra cette année du 3 au 5 mai prochain à Gatineau ;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard

Appuyée par : Madame Normande Hébert

Il est résolu à l’unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden mandate son maire, monsieur Philip Tétreault, afin de représenter la municipalité à ce congrès et que les frais d’inscription, d’hébergement ainsi que de déplacement soient remboursés à même l’argent prévu au poste budgétaire à cet effet.

ADOPTÉE

6.2 Promesse d'achat partie de lot 3 987 716 et partie de lot 3 987 717 de la municipalité de Warden;

2023-03-029

PROMESSE D'ACHAT PARTIE DE LOT 3 987 716 ET PARTIE DE LOT 3 987 717 DE LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden travaille un projet pour la construction d'un nouveau centre communautaire et hôtel de ville;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden via sa résolution 2022-10-137, autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRACIM volet 1 pour la construction d'un nouveau centre communautaire et hôtel de ville;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden désire conserver le même emplacement que l'actuel centre communautaire et hôtel de ville;

ATTENDU QU'il est requis pour la municipalité d'acquérir une partie des lots 3 987 716 et 3 987 717 pour la réalisation du projet d'un nouveau centre communautaire et hôtel de ville;

Sur une proposition de : monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden, accepte et autorise la présentation de la promesse d'achat d'une partie des lots 3 988 716 et 3 988 717 au coût de 4.20 \$ / le mètre carré;

QUE la demande de permis de lotissement à la municipalité de Warden devra être faite par la propriétaire des lots concernés.

QUE les frais du permis de lotissement, les frais d'arpentage et tout frais pertinents avec la démarche de lotissement du terrain convoité seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

6.3 Commission municipale – Dépôt des rapports d'audit sur la Gestion des demandes et des rétroactions – Qualité des services et Tarification des services de l'eau de la ville de Château – Richer;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les deux rapports d'audit reçu de la Commission municipale.

6.4 Implantation du service 3-1-1 Consentement autorisant l'implantation du service-mandat de signataire;

2023-03-030 IMPLANTATION DU SERVICE 3-1-1 CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU SERVICE- MANDAT DE SIGNATAIRE;

ATTENDU QUE la ville de Waterloo implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle à mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explication et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences et l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden partage la même tour de communication avec la ville de Waterloo;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du village de Warden accorde son consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la ville de Waterloo.

QUE la présente résolution soit envoyée à CITAM (division de Cauca), organisation mandatée par la ville de Waterloo pour la représenter.

QUE la présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation du service 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 28 février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 28 février 2023 indiquant un solde aux livres de 9 506.57 \$.

2023-03-031 APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 28 février 2023, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 28 février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 28 février 2023 indique des revenus de 542,360.27 \$ et des dépenses de fonctionnement de 60,336.88 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 28 février 2023

2023-03-032 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2023

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 28 février 2023 totalisant 47 779.35 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	45 350.25 \$
Salaires nets payés	2 429.10 \$

7.4 Approbation des comptes à payer au 28 janvier 2023

2023-03-033 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2023

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 20 500.74 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 28 Février 2023

nom	description	montant	Total
Brault Maxtech	achat cartouche filtre	563,45	563,45
	soutien informatique		
Automatisation D2E Inc.	1/2	1 609,65	1 609,65
	honoraires		
Avizo Experts-Conseils	professionnels	1 149,75	1 149,75
	honoraires		
FNX innov Inc.	professionnels	1 000,28	
	honoraires		
FNX innov Inc.	professionnels	1 724,63	2 724,91
Daniel Roberge	achat cadenas	145,15	145,15
Bertrand Ostiguy	déneigement	6 878,15	6 878,15
Comptoir Agri.Waterloo	achat de chlore	206,62	206,62
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	64,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	208,00
Réseau Biblio Montérégie	quote part 1/4	566,43	566,43
SPA des Cantons	incident animal	700,00	700,00
Hydro-Québec	9 rue du Moulin	31,07	
Hydro-Québec	usine eaux usées	513,25	
Hydro-Québec	rue du réservoir	29,99	
Hydro-Québec	112 rue Principale	50,96	
Hydro-Québec	172 rue Principale	1 239,38	
Hydro-Québec	2020 chemin Jones	1 070,19	
Hydro-Québec	rue du réservoir	38,17	2 973,01
Transp.Adapté pour Nous Inc.	quote part	1 410,00	1 410,00
Jean-Claude Beaumont	achat cadenas	29,03	29,03
Eurofins	analyse eau usée	413,34	
Eurofins	analyse eau usée	277,09	
Eurofins	projet Essides	646,16	1 336,59
			<u>20 500,74</u>

ADOPTÉE

7.5 Avis de motion – Règlement de Gestion contractuelle no.2023-167;

2023-03-034

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE NO.2023-167;

AVIS DE MOTION est donné par **monsieur Serge Blanchard** conseiller au **poste numéro 1** qu’à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture un règlement sur la gestion contractuelle no.2023-167

Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil avant le dépôt de l’avis de motion.

8.SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie Février 2023;

8.2 Sûreté du Québec;

8.2.1 Bulletin d'information policière;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les bulletins d'information policière provenant de la Sûreté du Québec.

9.TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023 et reddition de compte 2022;

2023-03-035

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2023 ET REDDITION DE COMPTE 2022;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 10 431 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : madame Normande Hébert

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité du Village de Warden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de l'inspectrice municipale Julie Guilmain .

10.2 Demande à la MRC de la Haute-Yamaska de l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Warden;

2023-03-036

DEMANDE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA DE L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a accordé un mandat à la firme Daniel Touchette, arpenteur-géomètre en juin 2020 (résolution 2020-06-076) pour dans un premier temps, rassembler les informations pertinentes à une demande d'exclusion de la zone agricole, pour le lot 3 988 368, lequel est contigu au périmètre d'urbanisation et appartient à la municipalité du village de Warden. Et dans un 2^e temps pour présenter une demande d'exclusion à la CPTAQ en collaboration avec la MRC Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden est propriétaire du lot 3 988 368 concerné par cette demande;

ATTENDU QUE La municipalité avait déjà en main une étude sur le potentiel acéricole du lot 3 988 369, effectuée en 2016 par le Groupement Forestier du Haut-Yamaska inc, laquelle étude concluait que : **« Suite à un inventaire forestier réalisé selon les normes du ministère des Forêts et de la Fédération des Producteurs Acéricoles du Québec, nous sommes d'avis que le lot n'a pas de potentiel acéricole au sens de la LPTAA, et que l'exclusion du lot 3 988 368 n'aura pas d'impact sur la ressource acéricole. »**

ATTENDU QUE selon le Plan de Développement de la Zone agricole (PDZA) 2020-2024 de la MRC La Haute-Yamaska actuellement en vigueur le lot 3 988 368 est classifié comme étant majoritairement un sol de Classe 5 et 7, **donc avec très peu de potentiel agricole.**

ATTENDU QUE la firme Daniel Touchette arpenteur-géomètre a procédé à certaines vérifications confirmant la possibilité de procéder à une demande d'exclusion pour le lot 3 988 368. **La Firme a également suggéré d'ajouter les lots contigus 3 988 743, étant un ancien chemin montré à l'originnaire, et appartenant aussi à la municipalité du village de Warden et le lot 3 988 240, étant le résidu de la terre située de l'autre côté de la route 243 (ancien lot 644 parties du cadastre de canton de Shefford), suite à la reconfiguration et l'élargissement de ladite route par le MTQ. Ledit lot 3 988 240 étant actuellement la propriété de Ferme Lacabert inc, il fera partie de la demande d'exclusion pour éviter de laisser un petit résidu entre la route et le projet.**

ATTENDU QUE la municipalité a fait préparer une caractérisation biologique par Enviro-Guide A.L. inc. laquelle étude fut complété en septembre 2021.

ATTENDU QUE suite à la réception de l'étude l'arpenteur-géomètre de la Firme, Mme Émilie Martin-Ouellet a préparé une première version de projet de lotissement sous sa minute 3930 le 4 octobre 2022.

ATTENDU QUE ce plan projet de lotissement démontre un potentiel de 99 terrains à bâtir, lesquels seraient desservis par (1 service) soit l'aqueduc municipal ou l'égout sanitaire.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden désire voir croître sa municipalité, elle possède actuellement un terrain vacant de dimensions suffisantes pour permettre le développement d'un nouveau quartier résidentiel attrayant pour les jeunes familles désirant s'établir dans la municipalité, mais ayant une contrainte de zonage agricole.

ATTENDU QUE suite à la résolution 2022-10-138 présentée à la MRC de la Haute-Yamaska en octobre 2022, **de nouveaux éléments d'information ont été transmis** afin d'être ajoutés à notre dossier, lors **d'une rencontre à la municipalité de Warden avec monsieur Éric de la Sablonnière le 16 février dernier;**

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden est la seule des municipalités membre de la MRC de la Haute-Yamaska qui n'a pas bénéficié de la croissance économique causée par une offre de développement résidentiel neuf et intéressant pour le consommateur;

ATTENDU QUE **malgré le règlement 2017-125** établissant un programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, qui offre un crédit de taxe foncière de 100% la première année et de 50% la deuxième année, **le développement résidentiel n'a eu guerre de succès;**

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden désire attirer votre attention sur le fait que les lots 3,988,368 partie, 3 988 743 parties et 3 988 240 parties **ne rencontre aucunement l'objet du régime de protection du territoire agricole ainsi que la mission de la commission (CPTAQ) tel que défini dans la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;**

ATTENDU QUE la constitution de la municipalité du village de Warden **date du 31 mars 1916** et que ça fera bientôt **107 ans qu'il n'y a pas aucune activité agricole sur les lots 3 988 368 partie, 3,988,743 partie et 3 988 240 partie;**

ATTENDU QU'après vérification il n'y a pas aucun élevage à proximité des lots
3 988 368 parties, 3,988,743 parties et 3 988 240 parties;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden est satisfait du projet de lotissement proposé par l'arpenteur-géomètre et qu'elle désire poursuivre les démarches afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole de ces lots.

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden désire obtenir l'appui de la MRC de La Haute-Yamaska, concernant ses démarches actuellement en cours afin qu'elle puisse en tenir compte dans le cadre du processus de révision de son Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD).

ATTENDU QUE suite à la vague inflationniste subie en 2021 et 2022, il est primordial pour la municipalité du village de Warden d'agrandir son périmètre d'urbanisation afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens et citoyennes et aussi de maintenir sa capacité de payer ses engagements. Que les lots **3 988 368 parties, 3,988,743 parties et 3 988 240 parties visées par le projet de la municipalité du village de Warden n'affectent en rien et n'auront aucun impact sur les activités agricoles du voisinage;**

Sur proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden, approuve cette première version du plan projet de lotissement préparé sous la minute 3930.

QUE le conseil de municipalité du village de Warden **demande un appui fort et unanime de la part du conseil des maires de la MRC de la Haute-Yamaska et d’inclure dans les priorités de son plan de développement urbain de son territoire le projet de Warden tel que présenté**

QUE La présente résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska afin que cette dernière soit au fait de tous les nouveaux éléments d’information ajoutée à notre dossier et puisse donc en tenir compte dans le cadre de la révision de son schéma d’aménagement et de développement, afin d’y inclure le dépôt de notre demande.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Octroi de contrat de marquage de ligne pour jeux de pickle ball;

OCTROI DE CONTRAT DE MARQUAGE DE LIGNE POUR JEUX DE PICKLE BALL;

Le conseil de la municipalité du village de Warden a décidé de reporter l’octroi de ce contrat à la séance du mois d’avril.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-037 LEVÉE

Sur une proposition de : monsieur Guillaume Camille
Appuyée par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h55

ADOPTÉE

Adopté ce 8 mars 2023

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Philip Tétrault
maire